

Sujet : Exploitation d'un centre de données informatiques (data center) localisé 224, bd John Kennedy sur le territoire des communes, du COUDRAY-MONTCEAUX (91830) et de CORBEIL-ESSONNES (91100).

De : C-E-E <confluence91@orange.fr>

Date : 21/06/2022, 16:53

Pour : pref-lcp-datavillage@essonne.gouv.fr



Corbeil-Essonnes-Environnement
www.confluence-91.org
confluence91@orange.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Deux projets de data center - l'un sur la commune de Lisses présenté par la société Cloud HQ France, l'autre sur les communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes présenté par la société LCP FR DC1 - sont en cours de réalisation ou en phase d'enquête publique.

Le premier projet, antérieur au second, n'a obtenu ses autorisations que suite à l'engagement de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart que la chaleur fatale dégagée serait valorisée dans un réseau de chaleur à créer et réaliser sur Corbeil-Essonnes. D'après nos informations, la ville de Corbeil-Essonnes n'avait pas été mise au courant !!!

La communauté d'agglomération, pour justifier son PCEAT a donc privilégié un dossier au détriment de l'autre.

Dans ces conditions, la préfecture de région a exonéré la société LCP FR DC1 de l'obligation de valoriser la chaleur fatale sur Corbeil-Essonnes et le Coudray-Montceaux. Le pétitionnaire a beau jeu d'écrire qu'il la mettrait, gratuitement, à disposition de l'agglomération si elle le lui demandait, mais précise que cette récupération est hors projet et ne le concerne pas!

Nous nous interrogeons sur les impacts du captage et du rejet en Seine sur les milieux naturel et halieutique (cf pièce jointe) qui n'ont pas été traités dans le dossier.

Dans ces conditions, nous ne voyons pas l'intérêt d'un tel équipement pour les habitants de Corbeil-Essonnes au mépris des enjeux liés au dérèglement climatique et donnons donc un avis négatif.

Pour Corbeil-Essonnes-Environnement,

Claude COMBRISSE

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement enregistre les données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, statuts au regard de l'association : adhérent, sympathisant, ou simple contact. Ces données sont exclusivement utilisées par l'association aux fins de communication par courriel, courrier ou téléphone. C-E-E ne communique pas ces données personnelles en dehors de l'association. Toute personne peut demander la suppression de ses données

personnelles par simple demande à l'adresse mail de l'association et son retrait des listes de distribution.

— Pièces jointes :

AP2012DDT-SE-634 du 28122012.pdf

3,0 Mo